

DECISION n° 2025-061

Portant sur la signature du marché n° 2025-003 :
« Acquisition d'un véhicule MASTERCC L3 3T5 Traction Advance BLUE DCI 150 EURO VI »
avec la Société RENAULT TRUCKS
Pour un montant de 46 000,00 € HT soit 55 200,00 € TTC

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 9 AVRIL 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de signer le marché n° 2025-003 d'acquisition d'un véhicule MASTERCC L3 3T5Traction Advance BLUE DCI 150 EURO VI avec la Société RENAULT TRUCKS

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De conclure le marché n° 2025-003 d'acquisition d'un véhicule MASTERCC L3 3T5Traction Advance BLUE DCI 150 EURO VI avec la Société RENAULT TRUCKS sise 33 Boulevard Capitaine Gèze – CS 70214 – 13311 – 13311 Marseille Cedex 14

Le marché est à compter de sa signature.

Article 2.- Le montant du marché s'élève à :

- 46 000,00 € HT soit 55 200,00 € TTC

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 013-211300504-20250409-DM_2025_061-CC



Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 9 avril 2025

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

